

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

8 décembre 2018 10h30 – 13h30



Présents : Christophe Auroire, Nicolas Baudouin ,Bernard Dumas, Ghislaine Dumas, Laure Lacoste, Robert Ruddell, Jean Luc Surget, Sandra Trézéguet et Lucette Vallès.

Absents excusés : Dominique Careil qui donne pouvoir à Laure, et Laurence Rousselon.

1./ Don d'artistes

Courte présentation du travail des plasticiens Sophie Mouton-Perrat et Fred Guibrunet pour un don de quatre œuvres en accord avec la mairie. Œuvres intitulées « souffleurs » qui seront placées dans le couloir menant à la nouvelle salle.

2./ Lecture et approbation compte-rendu du CA précédent

Le CA du 1 septembre 2018 est approuvé a unanimité.

Pour information l'inauguration du cinéma avec deux salles aura finalement lieu le 15/02 à 18h00 avec les institutionnels.

Concernant la prime des salariés, décision prise en bureau : cette façon de procéder n'est pas acceptée par tout le monde.

3./ Commission du hall

Présentation faite par Nicolas et Lucette, membres de cette commission (avec Florent Lemonnier, Dominique Careil, Fanette Saint Patrice et Denis Potié, l'architecte du projet.)

Sur quatre ou cinq propositions faites, une a été privilégiée par l'ensemble de la commission.

Le chiffrage des travaux est de 220 000 TTC.

Le projet a été présenté et bien accueilli par la mairie. Ce projet ne verra cependant pas le jour avant le prochain mandat.

L'aspect du financement est désormais à l'ordre du jour de la commission. On sait déjà que 35 % des travaux sont subventionnables par une instance étatique. (cf pièce jointe)

Le CA demande à cette commission de commencer à réfléchir au fonctionnement de ce nouveau hall équipé d'une "cafétéria".

4./ Bilan fréquentation après 2 mois de fonctionnement à deux salles

Sur la période Octobre-Novembre 2017 : 6148 entrées payantes contre 10107 entrées en 2018, soit une augmentation de 64,4 % (en détail : Octobre : + 68 % et novembre : + 60 %)

Nombre d'entrées sur l'année 2017 : 31600 contre 27 100 entrées sur l'année à ce jour en 2018.

Autre constat très positif et optimiste sous une perspective financière selon les chiffres présentés par Bernard.

5./ Perspective de création d'un 3ème poste.

Présentation par Robert de l'existence de Contrat PEC parcours emploi compétence.

Ce type de contrat existe dans le secteur non marchand, il cible des personnes durablement éloignées de l'emploi, que l'on engage, auprès de pôle emploi, à former. Sa durée est de minimum 9 mois et maximum 2 ans. Concernant la prise en charge, elle est de l'ordre 50 % du smic par pôle emploi.

La fiche de poste pour le contrat :

- Soulager l'équipe actuelle (charge supplémentaire due à l'ouverture de la 2ème salle et palier aux absences pour congés).
- Développer l'animation « jeunes publics »
- Suivre de la formation conformément au plan AFDAS.
- Rendre possible la présence d'un salarié tous les week-ends.

Financièrement la création d'un troisième est envisageable et administrativement, ce genre de contrat n'existerait que jusqu'au 31 décembre.

La question se pose : « Faut-il un troisième salarié aujourd'hui ? »

Selon Lucette aucune décision ne peut être prise avant d'avoir une fiche de poste des deux salariés, ainsi que leur emploi du temps avec les heures effectives de travail.

Jean Luc se demande pourquoi il y a autant d'heures supplémentaires effectuées par les salariés ?

Est-ce une mauvaise organisation ? Quelle est la place des bénévoles dans leur travail ? Etc

Une décision à prendre sous pression selon Christophe, Jean luc et Lucette qui semblent d'accord pour la création d'un poste mais pas dans la précipitation, pas aujourd'hui.

Ce sujet met en avant des problèmes de communication dans l'association, qui laisse de plus en plus de place aux salariés.

Certains membres du CA ont l'impression d'acter les décisions faites en huit clos entre le président et les salariés. Le ressenti en fin de réunion est que de telles réunions ne servent pas à grand-chose car les discussions et décisions sont faites en amont au bureau. Le CA représente l'associatif. Pour avancer de manière constructive, il faut améliorer notre communication entre le bureau et le CA.

Le président met au vote la création un contrat PEC avant la fin de l'année.

Pour : 6

Contre : 3 (Lucette, Christophe et Jean Luc qui demandent à être nommés)

Abstention : 0

6./ Questions diverses

Très rapidement abordée la question de la commission « Convention avec la Mairie ».

Lucette regrette et s'étonne de ne pas avoir assisté à la réunion avec la mairie, s'étant en effet inscrite à cette commission. Selon elle, cette réunion ne doit pas se faire avec la présence seule de Robert et du salarié Florent. Jean Luc demande à être intégré à cette commission.

La question de l'achat des vins par l'association, n'a pas été abordée contrairement à la demande faite par Lucette.

Laure et Sandra

Secrétariat de l'association Le Paradis

CONTRAT PEC, ET MISSIONS

PEC: Parcours Emploi Compétences

Cible : "Les publics les plus éloignés de l'emploi"

Conditions : - 9 mois min, 24 mois max, sauf dérogations
- prise en charge 50% SMIC, base 20h/sem
- engagement d'accompagnement, formation, suivi

PEC au LUX : - mission 1: soulager l'équipe actuelle, charge de travail supplémentaire de la 2ème salle, et pallier aux absences pour congés
- mission 2: développer des partenariats externes
- mission 3: développer l'animation "jeunes publics"
- mission 4: suivre de la formation, conformément au plan (AFDAS)
- mission 5: rendre possible la présence d'un salarié tous les weekends

COÛTS CONTRAT PEC

<u>contrat hebdo</u>	<u>"20 heures"</u>	<u>"24 heures"</u>
heures mensuelles	86.67	104
SMIC horaire	9,88 €	9,88 €
coût mensuel	856,30 €	1 027,52 €
subvention état (base SMIC 20h)	428,15 €	428,15 €
charges patronales (base SMIC 20h)	113,07 €	135,66 €
indemnités de fin de contrat	0,00 €	0,00 €
coût mensuel employeur	541,22 €	735,03 €
tickets resto	30,00 €	45,00 €
mutuelle	20,00 €	20,00 €
<u>coût mensuel total pour l'employeur (*)</u>	<u>591,22 €</u>	<u>800,03 €</u>

(*) 13ème mois à rajouter en fin d'année

JUSTIFICATION 3ème POSTE

- croissance prévue de l'activité (plan, et DLA)

2017	2018	2019	2020
31000	40300	46300	50900
base	+ 30%	+ 15%	+10%

- impossibilité d'accompagner cette croissance à périmètre constant

- retard actuel en congés non-pris > 30j (FL)
- foulitude de nouvelles missions à développer

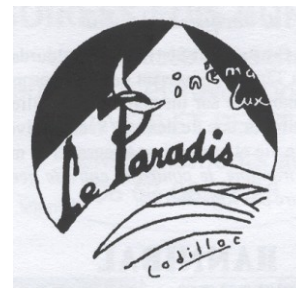
- PEC actuel très avantageux

- pour combien de temps ?

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

1 septembre 2018 10h – 12h



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Ghislaine Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier et Sandra Trézéguet.

Absents excusés : Lucette Vallès, Jean Luc Surget, Christophe Auroire, Robert Ruddell qui donne pouvoir à Dominique et Laurence Rousselon qui donne pouvoir à Sandra.

1./ Lecture et approbation du compte rendu du dernier CA

Le quorum étant atteint (soit 7 personnes), il est validé.

2./ Un point sur les travaux

Un aperçu du calendrier :

- Fin de chantier prévue le 17 septembre.
- Réception des travaux le 18.
- Comité de sécurité le 24 septembre.
- Levée des réserves le 25.
- Réouverture prévue le mercredi 3 octobre.

Il a été demandé à M. le Président de rédiger un courrier aux dirigeants de la Municipalité afin des les informer du manque à gagner, dû au retard de trois semaines des travaux.

3./ Les nouveaux tarifs et leur date d'application

Voici la proposition de tarifs :

- Plein tarif 6 € 80 (soit + 20 cts)
- Tarif réduit 5 € 60 (soit + 20 cts)
- Tarif CE 5 € 10 (soit + 10 cts)
- Le tarif unique, concernant essentiellement cinéma différence, reste à 5 €
- Tarif scolaire 3 € 20 (soit + 20 cts)
- Le tarif moins de 14 ans sera étendu au moins de 18 ans avec un tarif à 4€50
- Tarif « abonnés » carte de 8 places à un an de validité 44 € (soit + 2 €)

Date d'application dès l'ouverture des deux salles.

Après en avoir débattu le CA approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs et leur date d'application.

4./ Organisation des bénévoles

Sur les trois mois à venir une nouvelle organisation, est prévue pour assurer les permanences :

« Trois cas de figure vont se présenter :

- 1° cas, les deux salariés, Florent et Nicolas sont présents ensemble au cinéma, pas de permanences à assurer pour les bénévoles;
- 2° cas, un seul salarié est présent, il sera nécessaire d'avoir systématiquement un bénévole à l'accueil; et pour quelques séances avec une possibilité d'avoir beaucoup de public, il sera nécessaire d'avoir un(e) caissier(e) ou un projectionniste en plus avec Florent ou Nicolas;
- 3° cas, pas de salariés présents; ce qui arrive 1 week-end entier + 1 samedi ou un dimanche par programmation (soit 4 semaines) et un soir de la semaine (en général le lundi)

Lors du dernier conseil d'administration, qui a eu lieu samedi 1° septembre, il a été décidé que les permanences seraient assurées dans ce dernier cas (le 3°), par les bénévoles par tranche de 3 heures pour la projection et l'accueil, soit 14 h - 17 h, puis 17 h - 20 h, puis 20 h - 23 h et en tout cas pour cette dernière tranche horaire jusqu'à la fin du dernier film et une présence complète pour la projection et l'accueil pour les séances du soir du 3° cas (en général le lundi); pour la caisse, pas de changement, le(la) caissier(e) vient 1/2 heure avant le début du 1° film et boucle sa caisse lorsque le 2° film est lancé, puis reste voir un des 2 films ou repart comme il (elle) le souhaite. Pour information, le 1° film débutera à 14 h 30 le samedi ou le dimanche et le 2° film suivra ensuite à 15 ou 20 mn.

Pour la projection et l'accueil, les bénévoles seront donc présents au cinéma pendant les 3 heures, à charge pour le(la) projectionniste de gérer les 2 salles et pour le bénévole présent à l'accueil de veiller à la propreté des lieux (toilettes, hall et 2 salles), d'accueillir et orienter le public à l'entrée du couloir en début de films, d'être présent à la sortie du 1° film terminé et éventuellement à la fin du second en fonction de la tranche horaire. Il sera également possible de voir un des 2 films en fonction de leur durée. »

On rappellera :

- la présence des bénévoles essentielle à l'accueil.
- à l'aide d'une fiche généraliste, les grands principes de base (arriver une demi heure avant la séance, vérifier les salles, etc)

5./ Les Forums des associations de Cadillac et Podensac

Participation au forum des associations de Cadillac le 8 septembre de 10h à 16h dans le parc de la piscine municipale, ainsi qu'à celui de Podensac le 15 septembre de 14h à 17h à la maison des vins de Graves.

6./ Recours CNAC

Depuis le dernier CA, le bureau a décidé de ne pas faire de recours devant la cours d'appel.

7./ Retour sur la réunion avec la mairie

Suite à la demande faite au cours du dernier CA, des membres du bureau sont allés à la rencontre du maire de Cadillac en juin afin de parler de l'aménagement du hall, ce projet a été bien accueilli voire encouragé. De plus, la réécriture de la convention est prévue fin septembre.

8./ L'inauguration du cinéma nouvelle version

Elle est prévue et sera organisée de concert avec la mairie. Elle aura lieu le dernier trimestre de l'année, avec éventuellement une sommité du cinéma.

9./ Dépôt des programmes par des adhérents-ambassadeurs

L'idée de Bernard est d'envoyer un courrier à tous les adhérents pour les solliciter afin de distribuer les programmes du cinéma sur la ZIC (Zone d'Influence Cinématographique = CDC + le langonnais)
Sur trois mille programmes existants, 1500 seraient distribués par nos soins.
Cela permet de créer une cohésion dans l'association et d'impliquer d'avantage nos adhérents.

Après en avoir débattu le CA approuve à l'unanimité le principe des adhérents-ambassadeurs.

10./ Présentation du nouveau site

Présenté en réunion par Florent et mis en ligne une semaine avant la réouverture du cinéma, avec la même adresse.

11./ Date du prochain CA

Il aura lieu le 8 décembre à 10 h (salle à réserver).

12./ Questions diverses

- Le CA décide de compenser la perte de salaire de Florent (44€87) et Nicolas (128€41) dû au chômage technique provoqué par les travaux. Demande sera faite au comptable.
- Toujours suite aux travaux la date de validité des cartes « abonnés » est prolongée de deux mois.

Séance levée à 12h05

Laure & Sandra

Sécrétaire et secrétaire adjointe de l'association « Le Paradis »

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

2 juin 2018 10h – 12h



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Ghislaine Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier, Jean-Luc Surget, Laurence Rousselon, Robert Ruddell, Sandra Trézéguet, Lucette Vallès.
Absent : Christophe Auroire.

1./ Lecture et approbation du compte rendu du CA DU 4 avril :

Le CA approuve la constitution du bureau.

2./ CNAC lundi 11 juin :

Florent représentera le Lux au recours de l'ACPG devant le CNAC le 11 juin.

3./ Forum des associations :

Participation au forum des associations de Cadillac le 8 septembre de 10h à 16h dans le parc de la piscine municipale, ainsi qu'à celui de Podensac le 15 septembre de 14h à 17h à la maison des vins de Graves.

4./ Non remplacement du membre du CA démissionnaire :

Le CA approuve la décision de ne pas remplacer Didier Chevrier.

5./ Élection du bureau :

Laure est élue secrétaire et Sandra, secrétaire adjointe.

6./ Durée des mandats :

Afin de rester sur le mode de fonctionnement de durée des mandats voté en 2016, parmi les 6 nouveaux élus Lucette et Robert acceptent d'être élus pour un mandat de 2 ans. Cf le document ci-joint.

7./ Commission du hall :

Elle est composée de Dominique, Florent, Nicolas, Lucette, Fanette Saint-Patrice et Denis Potier.

Deux projets sont étudiés :
- un économique (avec le hall existant)
- un plus onéreux

Par souci de transparence, un consensus a été trouvé afin de parler de l'existence de cette commission à la mairie de Cadillac. Le CA mandate alors Florent, Dominique et Robert pour cette rencontre.

8./Inauguration de la seconde salle :

La question est de savoir si on inaugure une seconde salle ou un cinéma avec deux salles ?

9./Date du prochain CA :

Elle est fixée au 22 septembre, de 10h00 à 12h00.

10. / Soirée bénévoles :

Elle est prévue le 28 juin.

11. / Questions diverses :

a- Approvisionnement du vin pour l'association :

Démarchage auprès des châteaux et de maisons des vins pour obtenir du vin gratuitement ou achat de vin bio au château Lagrange.

b- Annonces :

Le CA s'est posé la question de la pertinence de la présence d'annonces sur les programmes papier.

12. / Fonctionnement quotidien du cinéma avec deux salles :

Pour l'instant, neuf bénévoles sont projectionnistes. L'idée retenue serait d'en former au moins 3 nouveaux à l'ouverture de la seconde salle et qui sachent, à terme, assurer la caisse.

Les bénévoles à l'accueil devraient être présents à l'entrée des deux salles et à la sortie d'une séance.

La proposition d'aménager des plages horaires de deux heures de permanence en remplacement de l'actuelle organisation est évoquée puis validée.

Au vu de l'organisation à venir, se pose la question de la motivation des bénévoles et de la dynamique de l'association. A réfléchir...

La séance est levée à 12h10

Laure et Sandra

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

Compte-rendu du conseil d'administration du 04 avril 2018 à 20H

Présents : Christophe Auroire, Dominique Careil, Didier Chevrier, Bernard Dumas, Ghislaine Dumas, Laure Lacoste, Laurence Rousselon, Robert Ruddell, Sandra Sabatey, Jean-Luc Surget, Lucette Valleys.

1 – Election du nouveau bureau

Il est procédé à l'élection du nouveau bureau à mains levées.

Sont élus :

- Président : Robert Ruddell : à l'unanimité
- Vice-Président : Dominique Careil : à l'unanimité
- Secrétaire : Didier Chevrier : 10 pour et une abstention
- Trésorier : Bernard Dumas : à l'unanimité
- Secrétaire adjointe : Laure Lacoste : à l'unanimité
- Trésorier adjoint : Jean-Luc Surget : à l'unanimité

2 – Réunions

- Prochaine réunion du CA : samedi 2 juin à 10H
- Prochaine réunion du bureau : mardi 10 avril à 19H
- Les réunions de bureau auront lieu ensuite tous les 2^o mardi de chaque mois de 19H à 20H.

Après épuisement des questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H40.

Didier Chevrier, secrétaire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX -

24 mars 2018 - 14H à 16H30 -
Salle Jeanne d'Arc

Présents : Ghislaine, Bernard, Didier, Christophe, Robert, Dominique, Jacques, Laurie, Jean-Luc, Lucette.

Nicolas, salarié.

Caroline et Didier (noms de famille?) venus présenter leur projet de cinéma à Targon.

1) Projet de cinéma, style ciné-club, à Targon.

Caroline et Didier ont acheté maison et bâtiments annexes à Targon, dont une ancienne salle de cinéma. Leur projet est d'y relancer une activité cinématographique, sous forme associative, en projetant des films anciens en 35mm. Ils sont donc à la recherche de matériel inutilisé.

Notre association peut leur fournir un banc de montage et une colleuse.

→ approuvé à l'unanimité

2) Approbation du dernier compte-rendu de CA (23 décembre 2017)

A propos de l'opération « hors les murs » avec l'hôpital, Nicolas s'engage à faire un bilan rapide envoyé par mail après chaque séance.

3) Bilan financier 2017, prévisionnel 2017 (Jean-Luc)

- Déficit 2017 = 9 885 €, contre 1 655 € en 2016 : les charges salariales ont augmentées, les autres postes de dépense restent à peu près les mêmes.

- Il reste environ 20 000€ sur nos comptes bancaires (courant et épargne), ce qui nous permettra de compenser 2018 (fermeture 5 semaines pendant l'été de la salle principale pour travaux). Mais en cas de dépenses imprévues (réparations, gros achat de matériel...), il faudra peut-être envisager un prêt bancaire (en attendant de toucher la TSA par exemple). Sans compter les aléas de chantier, la difficulté à évaluer l'augmentation de la fréquentation du cinéma, l'arrivée du multiplexe à Langon...

→ Il faudra prendre rendez-vous avec la banque pour en discuter à l'avance.

- Jean-Luc suggère la création d'un groupe chargé de préparer la nouvelle convention avec la mairie de Cadillac, après l'élection du nouveau CA (charges d'électricité, de chauffage, utilisation des salles..).

→ approuvé à l'unanimité.

- **NB** :Pendant la fermeture, que vont faire nos salariés ? Chômage technique ? Formation ?

→ Robert et Florent ont prévu un entretien auprès de la DIRECCT pour faire le point.

- Recettes publicitaires :

L'entreprise chargée des publicités a été rachetée par « publi cinex » : de puis un mois, ils sont impossible à joindre. Nous gagnons plus avec ce contrat, mais l'objectif de 6 à 7 000 € n'est pas atteint.

→ Robert va reprendre le contrat (quand arrive-t-il exactement à terme ?) et recontacter l'entreprise.

- Budget prévisionnel 2018 :

Dominique et Bernard font remarquer qu'un budget prévisionnel doit être à l'équilibre ou excédentaire, mais pas déficitaire.

→ En l'état, le budget prévisionnel n'est donc pas approuvé. Robert, Jean-Luc et Florent sont chargés de le revoir et l'envoyer par mail aux membres du CA avant samedi, jour de l'AG.

4) Recours CNAC contre le multiplexe à Langon.

Chaque salle doit déposer un recours personnel. Le notre n'est peut-être plus admissible (hors délai) puisque la Préfecture ne nous a pas prévenus à temps. Nous saurons le 13 avril s'il y a matière à ouvrir le dossier. Si oui, une décision devra être prise dans les 4 mois.

5) Création d'une commission d'aménagement du hall d'entrée.

C'est une demande forte de notre public (cf. étude de Didier), mais se pose le problème du financement : pas la mairie, déjà fortement engagée sur les travaux de la seconde salle, et évidemment pas notre association. Néanmoins, il est décidé d'y réfléchir quand même et de faire des propositions chiffrées.

→ La commission sera présidée par Dominique qui fera appel à candidature auprès de nos bénévoles.

6) Avancement de la construction de la seconde salle (Dominique).

Les pieux sont coulés, les arbres dessouchés, L'entreprise de Génie Civil doit intervenir dès lundi prochain. Le chantier a déjà un peu de retard.

7) Synthèse de l'enquête « cinéphiles et spectateurs, faisons connaissance » (Didier)

- Un exemplaire papier est distribué à chaque membre du CA.

- Didier va le mettre sur un cloud avec un lien sur le site de l'association, à destination destination des adhérents, bénévoles, du public. Un exemplaire sera remis à Mr Dréau, adjoint à la mairie de Cadillac, lors de l'AG.

- Didier va donner à Dominique les questionnaires des personnes qui se sont dites intéressées par l'adhésion à l'association ou par le bénévolat, avec leurs e.mail.

8) Renouvellements des adhésions à l'ACPG et à CINA (ex ACPA) : votés à l'unanimité

NB : Le Cinéma Rio est exclu de l'ACPG pour « raisons graves »

9) Préparation de l'AG du 31 mars 2018.

Election du nouveau CA :

Sont sortants ; Robert, Lucette, Christophe et Laurie. Les postes de Céline (démissionnaire en 2016) et de Jacques (démissionnaire cette année) sont à pourvoir en plus. Laurie ne se représentera pas si de nouveaux bénévoles désirent entrer au CA.

Jean-Luc restera au CA mais quittera le bureau.

10) Date du prochain CA

A voir à l'issue de l'AG avec les élus du nouveau CA.

Lucette demande si les réunions de CA ne pourraient pas être reprogrammées le samedi matin.